

DECISION CONCERNANT LE DIXIEME ANNIVERSAIRE
DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

La Réunion,

Tenant compte du fait que l'année 1985 marquera le dixième anniversaire de l'adoption de Plan d'action pour la Méditerranée à Barcelone, ce qui devrait offrir l'occasion de réaffirmer la volonté politique de protéger et d'améliorer la zone de la mer Méditerranée, par le biais de la coopération,

Ayant entendu les propositions du Directeur exécutif,

1. Recommande aux Parties contractantes d'envisager de se faire représenter au niveau ministériel à la quatrième Réunion des Parties contractantes qui doit se tenir à Gênes (Italie), en septembre 1985;

2. Invite le secrétariat à établir :

- une analyse générale et concrète de l'état de la mer Méditerranée, à partir des renseignements recueillis dans le cadre de la phase pilote du MED POL et à d'autres sources;
- une évaluation des progrès accomplis dans la voie des buts fixés par le Plan d'action;
- une ébauche des objectifs à atteindre au cours des six à huit prochaines années.

Ces objectifs devraient être réalistes mais précis, indiquant les étapes à franchir à des dates déterminées, et être accompagnés d'une analyse des exigences budgétaires, de la structure et des moyens du personnel, ainsi que des autres possibilités éventuelles touchant le niveau de financement.

La version provisoire de ces trois documents devrait être communiquée aux Parties contractantes, pour examen et observations, avant d'être distribuée aux participants à la quatrième Réunion ordinaire en 1985. Les renseignements devraient en outre être présentés sous une forme accessible au grand public;

3. Approuve l'inscription au budget de 1984-1985 d'un crédit pour la préparation de la session marquant le dixième anniversaire et pour l'établissement de la documentation nécessaire.